

# Bulletin d'inscription aux formations d'octobre 2017

A retourner par mail à [geco@gecofoodservice.com](mailto:geco@gecofoodservice.com) ou par fax au 01 53 01 93 11

## Cycle de 3 formations

**Les relations tripartites** : Comment piloter efficacement ses relations et développer ses ventes

**Lundi 16 octobre 2017**  
(8h45 - 18h)

**Tarif membre** : 700 € HT (840 € TTC)

**Tarif non membre** : 1.020 € HT (1.224 € TTC)

**Sécuriser et optimiser vos négociations commerciales en Food Service**

**Mardi 17 octobre 2017**  
(8h45 - 18h)

**Tarif membre** : 600 € HT (720 € TTC)

**Tarif non membre** : 840 € HT (1.008 € TTC)

**Panorama de la Consommation Hors Domicile** : Actualités 2017 des marchés

**Mercredi 18 octobre 2017**  
(8h45 - 18h)

**Tarif membre** : 500 € HT (600 € TTC)

**Exclusivement réservé aux membres du GECO Food Service**

**10% de réduction pour toute entreprise s'inscrivant à 2 formations**  
**15% de réduction pour toute entreprise s'inscrivant à 3 formations**

Prénom / NOM du stagiaire : .....

Fonction : .....

Société : .....

**Adresse d'envoi de la convocation** : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

**Le stagiaire est susceptible d'être au contact de ses concurrents lors de ces formations. Si cela doit être une condition suspensive à son inscription, veuillez cocher cette case :**

Signature

Cachet de la société

**Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'inscription au verso ►**

# Conditions générales de participation aux formations

Les inscriptions aux formations organisées par GECO Food Service sont soumises aux présentes conditions générales de participation. Une inscription implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant à ces conditions.

**INSCRIPTION** : Toute inscription à une formation doit être faite par écrit à l'aide du bulletin d'inscription dûment complété. En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme payeur extérieur, le responsable de l'inscription doit communiquer au GECO Food Service, les coordonnées complètes de celui-ci et doit communiquer à cet organisme tous les éléments nécessaires pour en assurer le paiement.

**TARIFS** : Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme en € HT et TTC (TVA de 20% applicable) et comprennent les frais de restauration par jour et par participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

**PAIEMENT** : Nos factures sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement ou chèque à l'ordre de GECO Food Service.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, le responsable de l'inscription doit communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement.

Si celui-ci n'était pas effectué, GECO Food Service serait fondé à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard.

**CONVENTION DE FORMATION, CONVO-CATION, FICHE D'EVALUATION ET SUIVI ADMINISTRATIF** : Après enregistrement de l'inscription à une formation, deux exemplaires de convention de formation signés par GECO Food Service sont adressés par courrier au responsable de l'inscription aux fins de signature. Le responsable de l'inscription doit retourner par courrier ou mail un exemplaire signé au GECO Food Service, dans les plus brefs délais.

Une semaine avant le début du stage, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation est adressée par courrier aux participants.

A la fin du stage, une fiche d'évaluation est remplie par le participant et remise à l'animateur de la formation.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, GECO Food Service envoie une copie de la convention de formation signée par les deux parties avec la facture à cet organisme.

**ANNULATION ET ABANDON** : Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du stagiaire ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit au GECO Food Service.

- Toute annulation d'inscription intervenant moins de 30 jours avant la formation fera l'objet d'une facturation de 50% du montant de la formation pour frais engagés, montant non imputable sur le budget de formation.
- Toute annulation d'inscription intervenant moins de 15 jours avant la formation entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise, montant non imputable sur le budget de formation.

Tout stage commencé est dû en totalité.

Toutefois, lorsqu'un stagiaire ne peut réellement pas assister à la formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être confirmés au plus vite au GECO Food Service.

GECO Food Service se réserve le droit d'annuler ou de reporter les formations dont l'effectif serait insuffisant ou en cas de circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, GECO Food Service s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée.



187 rue du Temple • 75003 PARIS  
Tél. : 01 53 01 93 10 • Fax : 01 53 01 93 11  
E-mail : [geco@gecofoodservice.com](mailto:geco@gecofoodservice.com)  
Site Internet : [www.gecofoodservice.com](http://www.gecofoodservice.com)

## Personne en charge des dossiers de formation dans votre entreprise :

Prénom / NOM : .....

Fonction : .....

Société : .....

**Adresse de facturation** : .....

.....

Tél. : ..... E-mail : .....